

Du contrat de travail au contrat de sous-traitance :
Quelles évolutions du statut des chauffeurs-livreurs et
des coursiers ? Pour quels effets socioéconomiques ?

Séminaire Evaluation des Politiques Publiques

21 septembre 2021

Pétronille Harnay

Université Gustave Eiffel

Le contrat de travail pour les chauffeurs-livreurs

- *« Le lien de subordination est caractérisé par l'exécution d'un travail sous l'autorité de l'employeur qui a le pouvoir de donner des ordres et des directives, d'en contrôler l'exécution et de sanctionner les manquements de son subordonné »* (Cass. soc., 13 novembre 1996)
- Convention collective
- Protections sociales et économiques élevées

Extrait d'une grille de salaires (Avenant 2020 à la convention collective)

PERSONNELS OUVRIERS MARCHANDISES

Accord du 23 octobre 2020 (étendu) et décret n° 2020-1598 du 16 décembre 2020 portant relèvement du salaire minimum de croissance

Taux horaires de base en Euros

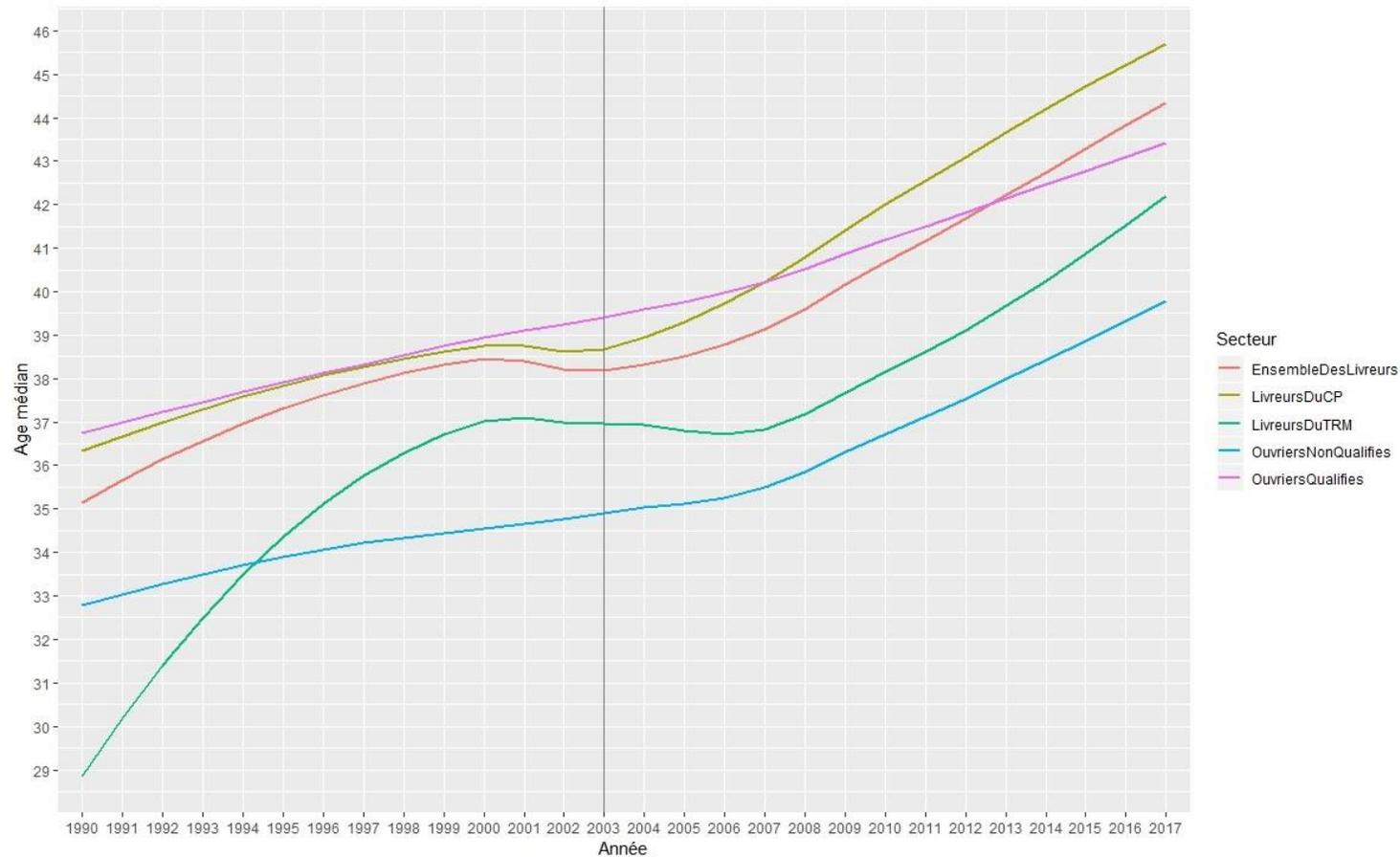
Groupe		Coefficient	Taux horaire
3 bis	Conducteur de véhicule jusqu'à 3,5 tonnes de PTAC	118M	10,25 €
4	Conducteur de véhicule poids lourd de plus de 3,5 tonnes et jusqu'à 11 tonnes de PTAC	120M	10,25 €
5	Conducteur de véhicule poids lourd de plus de 11 tonnes et jusqu'à 19 tonnes de PTAC	128M	10,25 €
6	Conducteur de véhicule poids lourd de plus de 19 tonnes	138M	10,25 €
7	Conducteur hautement qualifié poids lourds	150M	10,49 €

Durée légale du travail

L'article D. 3312-45 du code des transports fixe la durée du temps de service, temps passé au service de l'employeur, des personnels roulants des entreprises de transport de marchandises, à :

- 43 heures par semaine ou 559 heures par trimestre pour les « grands routiers » (au moins six repos journaliers par mois hors du domicile) ;
- 39 heures par semaine ou 507 heures par trimestre pour les autres personnels roulants ;
- 35 heures par semaine ou 455 heures par trimestre pour les conducteurs de messagerie et les convoyeurs de fonds.**

Des salariés ouvriers de plus en plus âgés ?



Les coursiers microentrepreneurs travaillant pour les plateformes numériques sont bien moins âgés: Notre enquête empirique menée sur 125 coursiers en 2018 (Rème-Harnay, 2020) montre l'âge médian des livreurs à vélo y est de 27 ans sur notre échantillon et celui des livreurs en scooter de 24,8 ans.

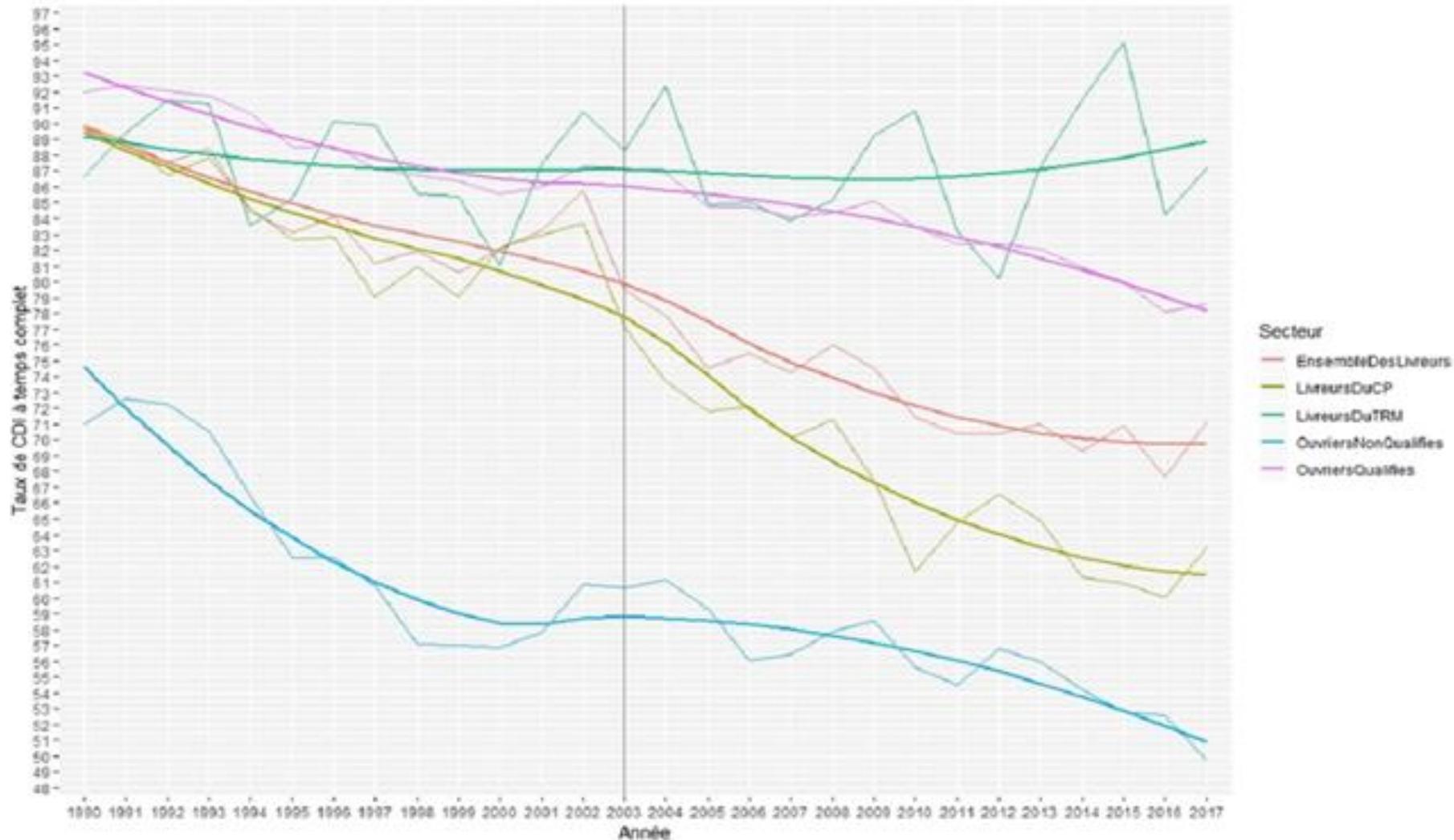
Source : A. Lamy avec les enquêtes EMPLOI (1990-2017), Rème-Harnay, 2021

Le CDI largement dominant chez les livreurs salariés

	Apprentis	CDD	CDI	Intérimaires	Non-salariés
Ouvriers non-qualifiés (PCS 66)	4,8	13,8	66,4	15	0
Ouvriers qualifiés (PCS 61)	1,1	6,8	84,9	7,2	0
Conducteurs-Livreurs	0	9	89,7	1,3	0
Routiers et grands routiers	0	2,2	93,3	4,5	0
Population active	1,3	10,1	73,5	2,6	12,4

Source : A. Lamy à partir de l'enquête EMPLOI 2017. Champ : Ensemble de la population active.

Evolution des types de contrat: baisse du taux de CDI à temps complet (ensemble des livreurs courbe orange)



Source : A. Lamy avec les enquêtes EMPLOI

Progression de la sous-traitance

- En CA cumulé des entreprises de messagerie : taux de sous-traitance de 44 % en 1993 à 52% (comptes des transport en 2018).
- En 2011, en proportion de volumes sortants des agences en IDF: taux de sous-traitance = 74% (Rème-harnay, 2014)
- En 2021:sur la région IDF, la proportion de livreurs sous-traitants par agence de messagerie est de 90%

Enquête 2011

Agences de messagerie	Part de la sous-traitance dans le volume de fret en IDF 2011
Chronopost 94	86%
Chronopost BD Ney	80%
Chronopost Villeneuve	65%
Chronopost concorde	50%
Heppner	100%
Coliposte	70%
Dachser Vitry	95%
Dachser Villeparisis	90%
Schenker Courneuve	50%
Schenker Massy	65%
Schenker Stains	40%
Ducros Gonesse	90%
Ducros Limeil	50%
Ducros Trappes	100%
Ciblex (aujourd'hui Geodis) Chilly	90%

74% en
moyenne

Source : Enquête sous-traitance TMV Idf 2011, données
extraites de la base globale et tableau reconstitué par P. Rème-
Harnay (2014)

Enquêtes 2019-2021

Groupes ou agences de messagerie	Taux de sous-traitance mesuré entre 2019 et 2021 Nb sous-traitants /nb total de chauffeurs-livreurs travaillant pour l'entreprise
Amazon France	100%
Colis privé France	100%
Calberson Trappes*	90%
Gefco France*	100%
GLS France	100%
Dachser 91*	90%
UPS (Charenton, Paris + 92/94) *	75%
DB Schenker 78*	75%
DB Schenker tractions France*	85%
DHL 77*	100%
DHL France*	99%
Chronopost tournées urbaines 75*	100%
Dachser 77*	85%
DB Schenker 77	70%
Geodis 93	71%
Geodis Bonneuil en France	71%
Relais Colis Mitry Mory	100%
Dachser Pierrelay	95%
Dachser Villeparisis	96%
La Poste Roissy	100%
Relais Colis Saint Ouen l'Aumône	92%
Chronopost Coignières	85%

Taux moyen de
90% de sous-
traitants

Différences entre contrat de
sous-traitance et contrat de
travail

Segmentation

- 10% des chauffeurs-livreurs salariés par le groupe de messagerie
- Les 90% restant sont
 - Des indépendants travaillant seuls,
 - Des patrons d'une petite entreprise,
 - Des salariés de ces petites entreprises (qui sont majoritairement en CDI)

Pourquoi ce choix de contrat?

Une sous-traitance d'économie qui consiste à remplacer les salariés par des sous-traitants pour économiser sur:

- Les cotisations patronales,
- Le paiement des congés payés,
- Les frais de licenciement,
- Les départements RH, CE (parfois),
- L'achat et l'entretien des véhicules,

Et contourner les conventions collectives, poids des syndicats, grèves...

La sous-traitance comme moyen de réduction direct des coûts salariaux et comme transfert de responsabilités

Salariés

- Salaire horaire
- Pas d'obligation de résultats
- Protection sociale entière

- Répartition des tâches : tournées proches de l'agence/ sur Paris/ avec peu de Kilomètre/ construites autour de la journée de 7 heures de travail

Sous-traitants

- Payés au colis livré ou selon un forfait jour
 - Grille de pénalités
 - Positions supplémentaires non payées (même dans les entreprises « modèle »)
- Obligation de résultats
- Protection moins bonne (accident, santé, vieillesse) et inexistante contre le chômage qui repose sur les cotisations au SSI

- Répartition des tâches : tournées plus denses, plus loin, plus longues

Frais de ruptures de contrat

- **Pour un salarié** : Selon le code du travail, l'indemnité de licenciement n'est pas due en cas de licenciement pour faute grave ou lourde. Le montant de l'indemnité est au moins égale à $1/5$ de mois de salaire par année d'ancienneté + $2/15$ de mois de salaire par année d'ancienneté au-delà de 10 ans.
- **Pour un sous-traitant**: selon le contrat type 2019, la durée de préavis se calcule de la sorte :
 - 1 mois de préavis pour une relation dont la durée est inférieure ou égale à 6 mois ;
 - 2 mois de préavis pour une relation dont la durée est supérieure à 6 mois et inférieure ou égale à 1 an ;
 - 3 mois de préavis pour une relation dont la durée est supérieure à 1 an ;
 - 4 mois lorsque la relation dure depuis plus de 3 ans, auxquels s'ajoute une semaine par année complète de relations commerciales, sans pouvoir excéder une durée maximum de 6 mois.

Conséquences sociales, économiques et environnementales pour les sous-traitants

- Sociales

- Nombreuses défaillances de sous-traitants: taux de 5% (2 fois la moyenne nationale) (Rème-Harnay, 2018)

=> Durée de vie des TPE sous-traitantes de 3 ou 4 ans (majoritairement quand cessent les avantages fiscaux à la création d'entreprises) (Rème-Harnay, 2018)

- Un CDI précaire

=> L'ancienneté dans l'emploi y est de 3 ans en moyenne (Lamy 2019, Rème-Harnay, 2021, enquête emploi 2017)

- Le travail illégal se multiplie (non déclaration ou déclaration partielle des salariés des sous-traitants, licence périmée)

- Environnementales:

- Les chiffres d'affaires sont trop réduits pour acheter des camions plus propres (CA annuel médian 77000 en 2015 selon enquête) (Rème-Harnay, 2018)
- Même la location est difficile en raison des franchises

Répartition des professions du transport routier de marchandises et des ouvriers selon la taille de l'entreprise (ESANE 2013)

	Aucun	Moins de 10	10 à 49	50 à 199	200 à 499	500 à 1999	Plus de 2000
Ouvriers non qualifiés	3	14.7	26.1	18.1	14.7	7.5	16
Ouvriers qualifiés	2.6	19.5	25.7	19.2	12.7	6.6	13.6
Chauffeurs-livreurs	0.3	23.8	31.2	16.3	11.3	1.7	15.4
Conducteurs routiers	3.2	13.1	38.9	25.2	9.4	3.7	6.5
Indépendants	41.4	58.6					
Population active	6.7	17.9	18.6	17.4	11.7	7.8	19.9

Taille des entreprises dans le secteur des transports routiers de marchandises (source: ESANE, 2013)

Effectif salarié en équivalent temps plein de l'entreprise	Nombre d'entreprises	Effectif salarié en équivalent temps plein	Chiffre d'affaires nets moyen par entreprise (en euros)
0 à 9 salariés	32 092	54 170	296 865
10 à 19 salariés	2 523	35 883	1 882 282
20 à 249 salariés	2 978	154 676	7 566 151
250 et plus	83	47 403	82 783 132
Total	37 676	292 133	

Quel recours en cas d'abus?

- Requalification? NON en raison du contrat-type (voir Rème-Harnay, Droit et Société, 2020)
- Abus de dépendance économique? Non en raison des obstacles liés à aux critères de substituabilité et d'atteinte à la concurrence (voir Rème-Harnay, Droit et Société, 2020)
- Quelques pistes et procès via l'inspection du travail: procès de La Poste pour un salarié de sous-traitant non déclaré mort par noyade après avoir repêcher un colis: "prêt illicite de main d'œuvre". Elle a été condamnée à une amende de 120 000 euros en première instance, mais amende réduite à 60000 euros en appel.
- Mais d'une manière générale, les sous-traitant n'osent pas « ruiner leur réputation ». Ils ne portent plainte qu'en cas de rupture de contrat s'ils n'ont plus aucune chance de signer un contrat.

Le contrat-type sous-traitance

- Procès des années 2000: les risques d'une requalification massive
 - Rédaction du contrat type: annexe au décret n° 2001-659 du 19 juillet 2001 puis du décret n° 2003-1295 du 26 décembre 2003 portant approbation du contrat-type applicable aux transports publics routiers de marchandises exécutés par des sous-traitants .
 - Refonte en 2019: quelques précisions mais pas de modifications du sens du contrat : <https://www.cftl-transformation.fr/l/le-contrat-type-sous-traitance-evolue/>
 - Décrit comme « **Une arme anti-requalifications** » M.Tilche, 2018 (in Rème-Harnay, 2020, *Revue Droit et société*)
 - L'étude de la jurisprudence montre qu'il n'y a pas eu de requalifications depuis 2003 sauf en cas de clause d'exclusivité
- => **soupons de sous-traitance = anciens indicateurs de subordination**

Le contrat type sous-traitance (2)

Quelques clauses en faveur des sous-traitants:

- Volume minimal de prestation
- Révision des prix en cas de variation significative des charges
- Interdiction des pénalités de retard qui s'apparentent à de la subordination.
- Le paiement est exigible à la réception de la facture, tout retard entraînant de plein droit, après mise en demeure, le versement de pénalités d'un montant au moins équivalent à une fois et demie le taux légal.
- ~~Les relations directes entre DO et employés d'une entreprise sous-traitante sont proscrites.~~ Retiré dans la version 2019
- Le sous-traitant et l'opérateur de transport doivent négocier réellement leurs tarifs ; à défaut, le sous-traitant se placerait en situation de dépendance à l'égard de l'opérateur.

Quelques clauses en faveur des DO:

- Le sous-traitant renonce à faire supporter au commanditaire l'éventuelle défaillance de son client
- Le DO peut demander que le personnel et/ou matériel du sous-traitant portent ses couleurs et sa marque ou celles de l'un de ces clients.
- En cas de rupture contractuelle, aucune indemnité ne sera versée.
- Le DO peut demander au sous-traitant de s'équiper en matériels de géolocalisation ou balise disposée au milieu des marchandises ou de tout autre moyen de détection
- Les clauses d'exclusivité sont autorisées

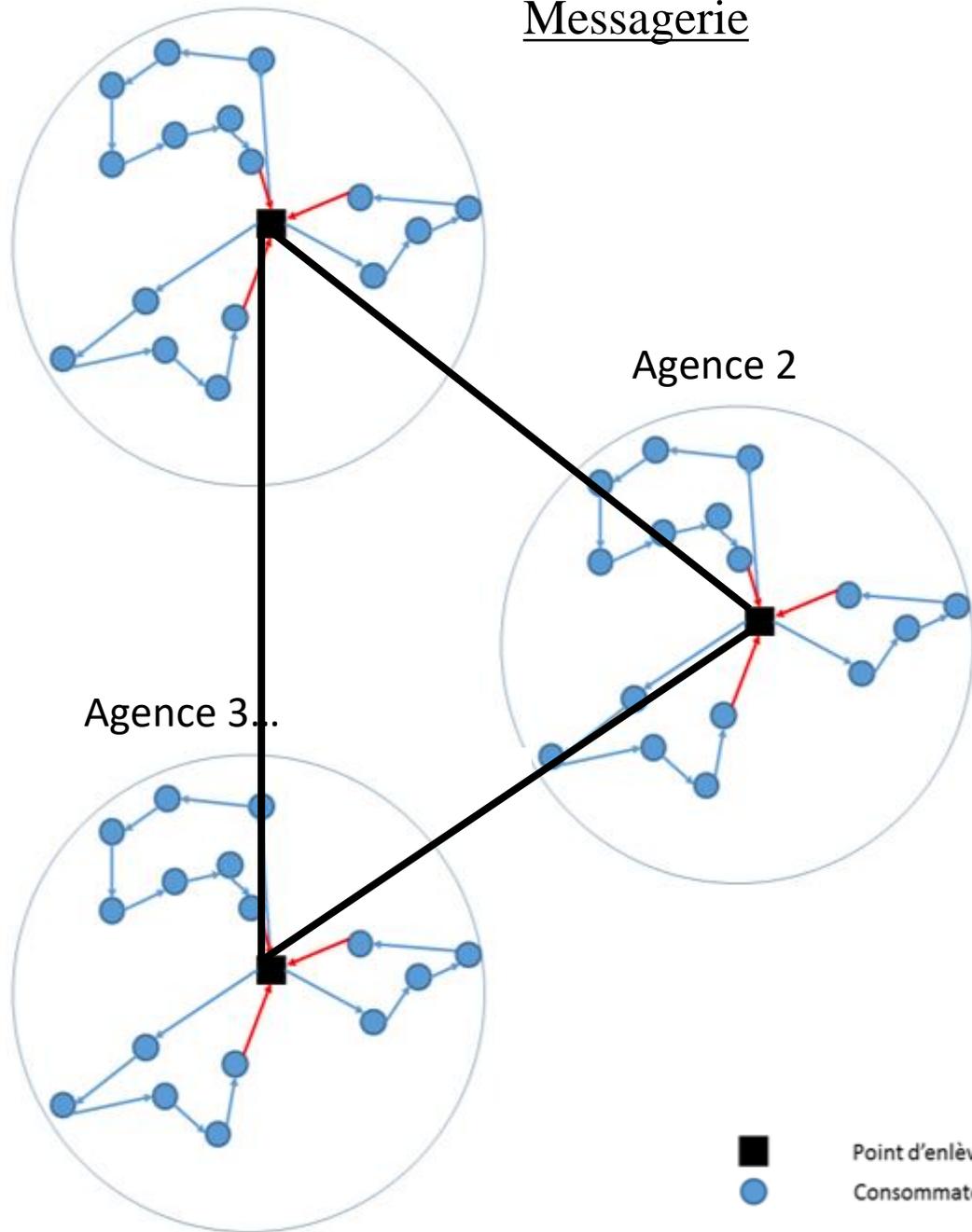
Les plateformes numériques de
livraison de repas

Préambule: quelques différences avec la messagerie

- Réalisation de courses et non de tournées
- Les donneurs d'ordre ne sont pas des entreprises de transport (en appel auprès de la cour européenne de justice): le contrat-type ne s'applique pas
- Les contrats sont identiques pour tous les coursiers pour chaque donneur d'ordre
- Les sous-traitants sont des microentrepreneurs (≈ 26000 en France?) et non des SARL, EURL, SASU etc. comme dans la messagerie
- Les véhicules sont des deux roues: les entreprises sous-traitantes sont classées en course et non en transport de proximité
- Les sous-traitants n'ont pas de salariés

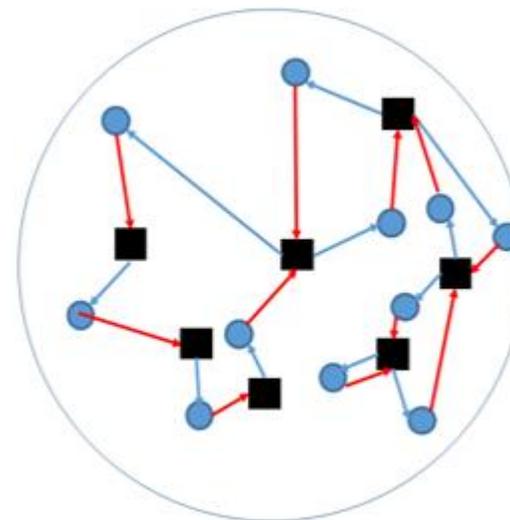
Agence 1

Messagerie

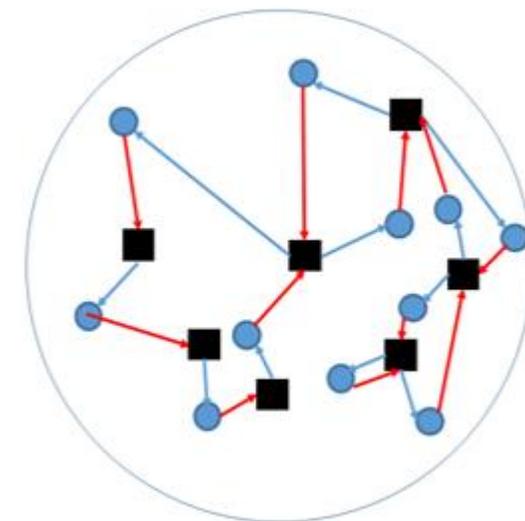


Plateformes numériques de livraison de repas

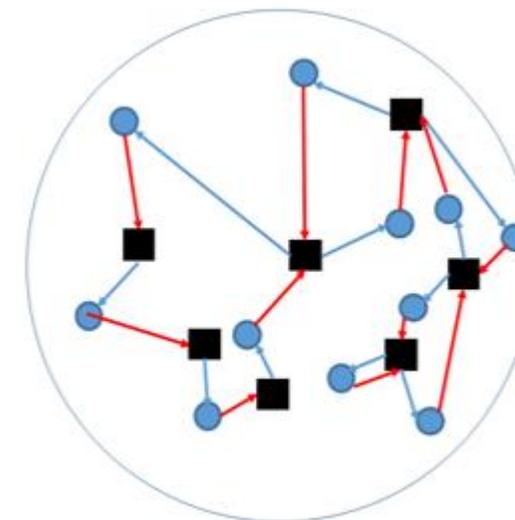
Métropole 1



Métropole 2

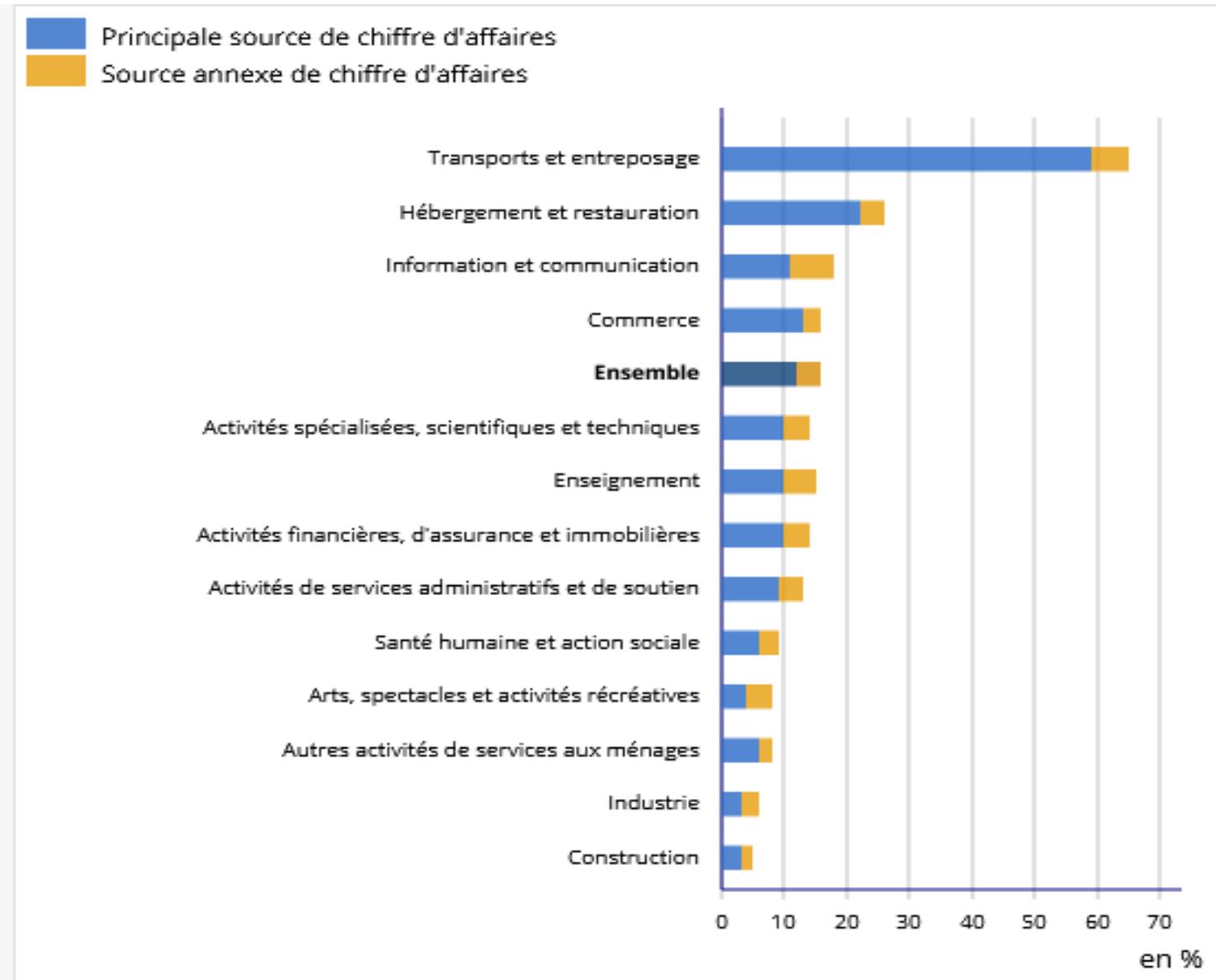


Métropole 3 ...



Rème-Harnay à partir de Vanson, 2020

Part des nouveaux micro-entrepreneurs travaillant *via* une plateforme numérique



Source : INSEE, enquête Sine Micro-entrepreneurs 2018.
Lecture : dans les transports et l'entreposage, 65 % des micro-entrepreneurs immatriculés au 1^{er} semestre 2018 travaillent *via* une plateforme numérique de mise en relation. Il s'agit de la source principale de chiffres d'affaires pour 59 % des micro-entrepreneurs du secteur. Champ : micro-entrepreneurs immatriculés au premier semestre 2018 et actifs au dernier trimestre 2018.

Des sous-traitants particuliers

- 100% du transport est sous-traité soit à des microentrepreneurs, soit à des sociétés de transport
- Fonctionnement pour les microentrepreneurs
 - pas besoin de CV ni de lettre de motivation (ubereats demande un extrait de casier)
 - Le livreur reçoit des codes pour accéder à l'application et parfois une zone où il devra être connecté
 - Soit il en mode « free »: il peut se connecter à tout moment et attendre qu'on lui propose une livraison. C'est-à-dire qu'il va recevoir une notification indiquant qu'une commande doit être récupérée dans un restaurant
 - Soit il est en mode « shift »: Il doit réserver des créneaux la semaine d'avant
 - Une fois la notification de commande reçue (mode actif ou non), il va la récupérer (attente ou non) puis la livrer au client.

Modalités de fidélisation des livreurs: planning d'inscription ou bonus

Enquête détaillée, voir Rème-Harnay, RFSE, 2020



Taux permettant d'accéder au planning à 11h chez X.



Taux permettant d'accéder au planning à 15h ou 17h chez X.

Nb commandes dans le créneau	Commande/heure	BONUS	PRIME PLUIE	CA TOTAL	Nombre de kilomètres total
9	2,25	9 courses dans la journée : 25 euros	Non	74 €	22,84
4	1	Non	Non	21 €	14,3
2	1,4	Non	Non	12€	8,5
4	1	Non	15€	19	9,9
3		Non	Non	20,5	20,22
6	1,83	Non	Non	28,5	27,25
6	2	Non	Non	39,7	23,65

Chez la plateforme Y, incitation par Bonus

Frais de ruptures de contrat

- **Pour un microentrepreneur travaillant pour une plateforme numérique:** il suffit que la plateforme coupe l'accès à l'application, ce qui est immédiat
- **Pour un salarié :** Selon le code du travail, l'indemnité de licenciement n'est pas due en cas de licenciement pour faute grave ou lourde. Le montant de l'indemnité est au moins égale à $1/5$ de mois de salaire par année d'ancienneté + $2/15$ de mois de salaire par année d'ancienneté au-delà de 10 ans.
- **Pour un sous-traitant dans la messagerie:** selon le contrat type 2019, la durée de préavis se calcule de la sorte :
 - 1 mois de préavis pour une relation dont la durée est inférieure ou égale à 6 mois ;
 - 2 mois de préavis pour une relation dont la durée est supérieure à 6 mois et inférieure ou égale à 1 an ;
 - 3 mois de préavis pour une relation dont la durée est supérieure à 1 an ;
 - 4 mois lorsque la relation dure depuis plus de 3 ans, auxquels s'ajoute une semaine par année complète de relations commerciales, sans pouvoir excéder une durée maximum de 6 mois.

De : Coursier coursier@frichti.co

Date : lun. 13 janv. 2020 à 14 :36

FRICHTI

Bonjour !

Par ce mail, nous vous informons qu'en raison de l'évolution de nos besoins nous avons décidé de mettre fin au contrat qui vous unit à Frichti.

Cette décision sera effective à compter du 13/01/2020

Vos comptes Frichti et Shyftplan sont désormais inactifs et vos éventuels shifts futurs ont été annulés.

Vous recevrez en fin de quinzaine une facture et un règlement correspondant aux éventuels shifts effectués depuis le dernier règlement.



Bikers Ops Associate
(Deliveroo Bikers FR)

Bonjour,

Au vue de vos refus de commande très important nous comprenons que vous ne souhaitez plus travailler avec nous ou alors que vous souhaitez mettre à mal volontairement les opérations de livraison à Bordeaux.

Nous avons donc décidé de stopper le contrat de prestation avec vous.

Bien à vous,

L'Équipe Ops Deliveroo

Des conditions de travail particulières

- Rémunérations très faibles
 - Revenus impossibles à anticiper
 - Augmentation des distances parcourues
- =>Utilisation illégale de scooters et élargissement des zones
- =>La sous-location
- =>Dépendance économique

Baisse des rémunérations, exemple de Deliveroo

Evolution des tarifs chez Deliveroo (ex de Paris)

- 2016: 7,5 euros de l'heure + 2 à 4 euros la livraison + bonus
- 2017: 5,75 euros la course
- 2018: tarification comme Uber eats : 2€ à la récupération de la commande + 1€ pour la livraison + Montant variable en fonction de la distance de la course avec 4,8 la course au minimum
- 2019: opaque : **pouvant aller jusqu'à 2,5 euros la course**. Les courses se décomposent en trois catégories : moins de 10 minutes (courtes), de 10 à 30 minutes (moyennes) et plus de 30 minutes (longues).

Pourquoi ce contrat?

- Pour les mêmes raisons qu'en messagerie.
- Avec une rétribution de la livraison autour de 2,5 euros la commande: impossible de salarier les livreurs
- Contrat unique pour tous sans négociation tarifaire
- Les pics d'activité sont gérés de manière plus agressive: ruptures massives de contrats

Les requalifications sont possibles

- Arrêt 1737 « Take Eat Easy » du 18 novembre 2018 : requalification d'un coursier au motif que TEE était dotée d'un système de suivi des coursiers en temps réel et disposait d'un pouvoir de sanction
- Arrêt de la cour suprême de Californie depuis le 30 avril 2018 : les chauffeurs de la société de livraison Dynamex devaient être requalifiés comme salariés. Elle ordonne à Uber de requalifier en tant que salariés ses conducteurs sous 10 jours. : **toujours en appel**
- Arrêt de la cour de justice espagnole : Juin 2018 : requalification du contrat d'un livreur Deliveroo
- Arrêt 374 du 4 mars 2020 (n° 19-13.316): la cour de cassation valide la requalification d'un chauffeur VTC Uber.
- Avril 2020: la CJUE a examiné la relation contractuelle entre des coursiers travaillant pour une plateforme anglaise de livraison de colis dénommée Yodel et ne les déclare pas workers.
- 23 novembre 2020, le Conseil de prud'hommes de Nantes a reconnu l'existence du lien de subordination unissant Monsieur G et la société Uber
- 2020 : En Suisse, dans le canton de Genève, les chauffeurs Uber ont été requalifiés.
- 2020 : la plate-forme de livraison de repas Deliveroo a été condamnée pour travail dissimulé à la suite de la requalification du contrat de prestation de service d'un de ses coursiers en contrat de travail
- 25 février 2021 : Le parquet de Milan a donné 90 jours aux plateformes de livraison, parmi lesquelles Deliveroo ou Uber Eats, pour requalifier les contrats de travail des coursiers et leur verser des indemnités.

Critères de requalification retenus par la cour de Londres

- Prix et autres conditions du contrat fixés unilatéralement par Uber de manière uniforme
- Pas de liberté d'accepter ou refuser les courses: puisque leur refus engendre des pénalités dont le cumul peut conduire à la rupture de contrat
- Uber détermine entièrement les modalités du service (instructions, notifications, surtout notations...)

Des requalifications possibles mais

- Avec quel statut?
 - Celui de worker en Angleterre
 - Une troisième voie à la française proposée par le député Aurélien Taché (travailleur indépendant économiquement dépendant)
 - Le rapport Frouin : employer les travailleurs par le biais d'entreprises de portage salarial ou une coopérative d'activité et d'emploi
=> Risque d'une 3^{ème} catégorie pour l'ensemble du secteur
- Pour un temps limité: les entreprises comme Uber ou Deliveroo ne sont pas des entreprises de transport donc le contrat-type ne s'applique pas mais elles vont le devenir
- Est-ce que vraiment ce que cherchent les coursiers?
 - Ils ne cherchent pas un contrat salarié forcément mais les protections associées ?
 - Le cas Just Eat: des salariés mais recrutés par qui? Les restaurateurs??

Les plateformes s'adaptent pour échapper aux requalifications

- Premiers contrats Toktoktok: contenait une clause d'exclusivité
- Contrats Take it easy: imposait la tenue et un paiement horaire: indices?
- Le travail commence dès la connexion ou dès la première course? La supreme court de Londres a décidé que c'était la connexion qui importait.
- Contrat Deliveroo: livraison à l'aveugle annulée, les shifts annulés
- Contrat Foodora: introduction d'un bouton refus de course qui n'existait pas
- Suite à la décision de la supreme court au RU, Uber choisit de proposer le statut de worker mais exclut le temps d'attente comme temps de travail, et continue d'adresser des rapports au législateur européen....

Et si Uber eats et Deliveroo devenaient entreprises de transport?

- Le contrat sous-traitance s'appliquerait : fin des requalifications?
- Faudrait-il instaurer une nouvelle licence spécifique à cette activité?
 - Risque de distorsion de concurrence avec les autres indépendants du transport?
 - Contre les barrières à l'entrée renforcée par le paquet routier 2011

Quid de la sous-traitance en cascade non déclarée?

- Actuellement il existe une exploitation de nombreux migrants n'ayant pas (encore) obtenu de papiers français.

Faut il alléger les Conditions d'inscription au registre des transporteurs (paquet routier 2011)?

	TRM (poids maximal autorisé >3,5 t)	Transport léger (≤3,5 t, y compris les 2-roues) 	Pour les véhicules non motorisés:
Honorabilité	Absence de condamnation pour des infractions aux réglementations du transport, du travail ou de la sécurité routière.		
Capacité Financière	Montant requis : 9 000 € pour le 1 ^{er} véhicule 5 000 € pour les suivants	Montant requis : 1800 € pour le 1 ^{er} véhicule, 900 € pour les suivants	Pas d'inscription au registre des transporteurs, uniquement au registre du commerce
Capacité professionnelle	Par un <i>examen écrit</i> avec accès direct Par diplôme figurant sur liste fermée	Par formation et examen spécifiques	
Nouvelle exigence de 2011	Etablissement en France		

Merci de votre attention